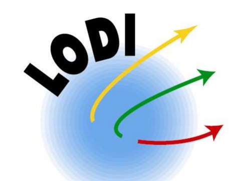


FICHE TECHNIQUE

06/11/08

VO MENTHE

LE SPÉCIALISTE DES VIDE-ORDURES

Désinfectant, désodorisant, bactéricide, fongicide, homologué pour le traitement des locaux, matériel de transport et de collecte des ordures ménagères et déchets.

N° d'AMM : 2010204

1. FOMULATION

Substances actives :
Glutaraldéhyde 12%
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium.......... 7,5%
Chlorure de didécyldiméthylammonium 7,5%
Autres ingrédients :
Solvants et adjuvants .... Qsp 100%

2. PROPRIÉTÉS PHYSICOCHIMIQUES

État physique à 20°C .... Liquide
Couleur .... Jaune
Odeur .... Forte odeur de menthe
Densité 0,94
Solubilité .... Soluble dans l'eau

3. EFFICACITÉ MICROBIOLOGIQUE

VO MENTHE répond aux exigences de la **norme NF T 72- 190** (dilution de 1% en eau dure 30°F, en présence de substances interférentes, temps de contact 1h)

- Activité bactéricide : efficacité testée sur cinq souches de bactéries végétatives : *Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Enterococcus faecium, Mycobacterium smegmatis*
- Activité fongicide : efficacité testée sur une levure et les suspensions de 3 moisissures : *Candida albicans, Absidia corymbifera, Cladosporium cladosporoides, Penicillium verrucosum* var. *cyclopium*

4. MODE D'EMPLOI

VO MENTHE s'utilise au nettoyeur haute pression ou au pulvérisateur, en dilution dans l'eau à raison de :

- 1% pour une action bactéricide.
- 5% pour une action fongicide.

Bien mouiller la surface à traiter pour augmenter le contact et optimiser l'efficacité.
Ne préparer que la quantité de produit nécessaire pour le traitement envisagé.

5. CONDITIONNEMENT

Bidons de 5L et de 10L
Fûts de 200 L

VO MENTHE

LE SPÉCIALISTE DES VIDE-ORDURES

Désinfectant, désodorisant, bactéricide, fongicide, homologué pour le traitement des locaux, matériel de transport et de collecte des ordures ménagères et déchets.

N° d'AMM : 2010204

6. PRÉCAUTIONS

Utilisez les désinfectants avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à fds@lodi.fr

Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Prendre garde au matériel électronique et aux surfaces sensibles (ex. Vernis). Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Ventilation et protection individuelle : il est important de ne pas négliger la protection et la ventilation. Un équipement de protection respiratoire et de protection des yeux doit être porté, le lieu traité doit être aéré pendant toute la durée du traitement puis ventilé à fond avant que les locaux soient réoccupés. La durée de ventilation recommandée varie entre 30 minutes et 2 heures selon le niveau de ventilation possible.

Ne pas réutiliser l'emballage. Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage.